

Quelques mots du maire-déléguée

Nous arrivons au terme de ce mandant 2014- 2020 qui n'a pas été de tout repos avec toutes ces réformes territoriales qui ne cessent d'évoluer (Commune nouvelle, Communauté de communes, Canton, Région, Etat...)

Les maires délégués ont été énormément sollicités pour participer à de nombreuses réunions pour mettre en place cette commune nouvelle afin d'harmoniser l'ensemble du territoire (école : tarif des garderies et des cantines, entretien des haies et fauchage

des bas-côtés, dérasement d'accotements et curage de fossé, les différents contrats assurances, contrôle de sécurité du patrimoine bâti, règlement du cimetière et des tarifs des concessions). Tous ces services cités concernent particulièrement les Mallouins.

Mais la grande commune a souhaité aller au-delà de l'harmonisation, elle a une vraie volonté d'innover pour répondre aux besoins de nos citoyens (le centre de loisirs, les city-stades pour nos enfants, la mise en place du RAM : Relais des Assistantes Maternelles ainsi que des activités pour nos séniors puis le réseau solidarité transport qui est un service proposé aux personnes n'ayant pas les moyens de se déplacer.....).

Par ailleurs, l'État adopte des mesures législatives tels que l'Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée) pour rendre nos lieux publics accessibles aux personnes handicapées.

Cela fut un changement pour tous les élus, mais aussi pour les salariés administratifs qui ont dû s'adapter aux changements de méthode de travail pour cette nouvelle organisation.

D'autre part, la mise en place de la Communauté de Communes de la Vire au Noireau a été aussi une difficulté, du fait des différents fonctionnements des anciennes CDC de le Bény-Bocage, Saint-Sever, Vassy, Vire et Condé sur Noireau. Les Mallouins sont concernés principalement par les compétences suivantes : les ordures ménagères, le service d'assainissement non collectif (SPANC), les rivières, l'entretien des chemins de randonnées et l'Urbanisme.

Toutes ces nouvelles réformes et leurs mises en place ont contribué aux ralentissements de certains de nos investissements tels que pour la commune historique de Malloué : la réfection de la couverture de notre église mais aussi l'élaboration du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Souleuvre en Bocage lancé en 2014. Une enquête publique aurait dû avoir lieu courant Mai-juin 2019 pour permettre aux habitants de consulter ce dossier et d'émettre des observations si nécessaire. Les services de l'État nous conduisent à revoir ce PLU afin de réduire la consommation de nos espaces naturels, agricoles et forestiers puis de ré-identifier nos zones humides après analyse. (En bref, L'état préfère valoriser nos parcelles qui non plus de vocation agricole "surface trop petite", à les transformer en friches plutôt qu'une affectation à la construction avec un jardin arborisé ou légumier mais par ailleurs ils ne s'interrogent pas sur les hectares de parcelles consommées en périphérie de nos villes Vire, Caen …)

Nous devons insister sur la volonté d'assurer un service d'entretien général (fauchage, espaces verts, bâtiments et sur la volonté de vous offrir un maximum de services de proximité.

"À force de persévérance et de courage, la petite fourmi finira par arriver au sommet de la montagne"

Dans l'attente, je vous présente à tous ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2020 et je vous convie à la galette des rois prévue le dimanche 26 janvier 2020 à 14H30.

INFOS PRATIQUES



ETAT-CIVIL

*Mariage*Cyprien VAZ et Daniel WALBRECQUE le 1er juin 2019

PERMANENCE DE LA MAIRIE

Horaire d'ouverture de la mairie : chaque mardi de 17h à 18h

Secrétaire : Aurélie Blanchard

Sylvie Legentil a quitté ses fonctions de secrétaire de mairie à Malloué au 3 juin 2019 afin d'alléger progressivement son temps de travail vers une retraite progressive. La permanence a été assurée toutes les semaines jusqu'à l'arrivée de la nouvelle secrétaire de Mairie "Aurélie Blanchard" au 1er octobre 2019.



Groupe scolaire de rattachement

Groupe scolaire de Campeaux 9 rue des Ecoles à Campeaux 14350 Souleuvre en Bocage 02 31 67 74 70





Concession de cimetière

Un travail a été mené par un groupe de réflexion pour la rédaction d'un règlement intérieur du cimetière ainsi que sur les tarifs des concessions afin de proposer une harmonisation sur l'ensemble du territoire de Souleuvre en Bocage.

A l'issue de cette réflexion, ce travail a été soumis au Conseil Municipal le 13/06/2019 puis approuvé à l'unanimité par les

membres présents. Les tarifs et condition des concessions sont les suivants à compter du 13/06/2019.

- Les concessions sont accordées pour une durée de 50 ans
- Terrain pour caveau classique : 250 €
- Emplacement seul pour cavurne : 160 €
- Emplacement avec cavurne : 410€
- Jardin du Souvenir (Plaque d'identité fournie) : 65€

A ce jour, le cimetière de Malloué n'a pas de Columbarium.

Vous pouvez consulter le règlement intérieur à la mairie de Malloué ou de le télécharger sur le site : www.souleuvreenbocage.fr



AFFAIRES COMMUNALES

EGLISE

1.Réfection de la couverture de la nef : Le permis de construire a été accordé par les services de l'Etat (DDTM et la DRAC) en avril dernier. A ce jour, nous sommes dans l'attente du retour d'une subvention avant de démarrer les travaux. Le montant total des devis pour ce projet s'élève à 15 696 € HT hors subvention.

2.Réfection des abats son : Après décision et accord du conseil communal, les abats sons ont été remplacés pour un montant de 200.00 HT.

TRAVAUX ROUTIERS

Des travaux de voirie ont été réalisés sur le chemin rural de "La Ferme" pour un montant de 1 261.44€ HT

Les travaux du réseau d'alimentation d'eau potable se sont achevés à la fin du ler semestre, la Voie Communale (VC1) de l'église au Mesnil sera présentée prochainement à la commission voierie pour une réfection courant 2020 pour un montant prévisionnel de 6 350.50€ HT

Le Conseil Communal a établi un état des lieux avant le commencement des travaux du réseau d'eau et après constat, il a été demandé l'inscription de la Voie Communale n°1 "Portion de l'église au Pont » à la commission voierie pour la réfection. Une étude est en cours pour étudier la meilleure solution envisageable.

PANNEAUX D'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION

La commission Communication s'est réunie à plusieurs reprises depuis Juin 2017 pour évoquer le souhait de faire figurer "Souleuvre en Bocage" sur les panneaux d'entrée d'agglomération. Le technicien a établi sur tout le territoire un travail d'inventaire des panneaux existants et des possibilités d'implantation de nouveaux panneaux (par exemple Malloué a été répertorié dans les panneaux manquants).

A l'issue de cette étude technique et appel d'offre, le projet a été soumis au Conseil Municipal le 11/07/2019 puis approuvé à l'unanimité par les membres présents. Le coût total de ce projet est de 33 119€20 HT et les panneaux seront posés dans le courant du 1er trimestre 2020.













TRAVAUX RÉSEAU D'EAU

Le premier réseau d'eau potable de la commune de Malloué a été réalisé pendant l'année 1963 par le Syndicat d'eau potable de Campeaux.

Le Syndicat des Bruyères a procédé à son renouvellement en 2019. La longueur des canalisations est de 3km430 avec 37 branchements.

Les compteurs d'eau qui avaient été posés dans les habitations ont été mis dans un regard de compteur en limite de propriété.

Le coût des travaux sur la commune de Malloué est de 320 000 € entièrement financés par le Syndicat des Bruyères.

Evènements 2019

Les habitants de Malloué ont été conviés à la galette des Rois le 13 janvier 2019 ainsi qu'au repas champêtre le 9 juin 2019.

Ce 11 Novembre, les 20 communes se sont réunis à Montchauvet pour célébrer ce 101ème anniversaire en souvenir de nos soldats "morts pour la France" et ensuite les communes de Malloué et Bures les Monts se sont rassemblées devant la plaque commémorative en énumérant les noms de nos soldats

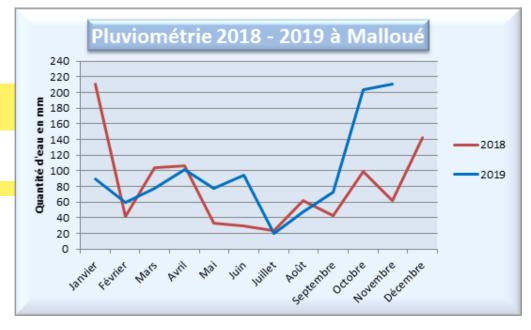
Enfin le 17 novembre 2019 a eu lieu le repas des aînés, cette année au restaurant « Les Bruyères» à Gouvets.







UN PETIT POINT SUR LA PLUVIOMÉTRIE



Le bassin de la Vire est passé en Vigilance Sécheresse durant cet été 2019

Les pluies de l'automne 2018 jusqu'au printemps 2019 n'avaient pas permis le rechargement des nappes phréatiques, le cumul des précipitations était nettement inférieur par rapport à une même période. Malgré les pluies du mois de Juin, cela n'aura pas suffi d'éviter le plan sécheresse. Mais à l'heure où nous rédigeons ce bulletin, nous constatons que nous avons atteint la quantité moyenne annuelle de pluie depuis ces 10 dernières années. En 2012, nous avons eu 1210 mm de pluie contre 873mm de pluie en 2016. Au 30 Novembre, nous avons atteint : 1053 mm de pluie. Malgré les pluies efficaces de ce mois d'octobre et novembre, les nappes phréatiques ont des difficultés à atteindre leurs niveaux.